

COMITÉ SYNDICAL Séance du 18 mars 2024

<u>Délibération n°2024.03.03</u>: AFFECTATION DU RÉSULTAT DE **2023**

Date de convocation: 1er mars 2024

Délégués titulaires ou suppléants présents pour compétence principale obligatoire :

- Julien DEMAZURE, Département de la Seine-Maritime, titulaire
- Hugo LANGLOIS, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Jean-Pierre BREUGNOT, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Jean-Marie ROYER, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Cyriaque LETHUILLER, Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, titulaire
- Yann LE FUR, Communauté d'Agglomération Seine Eure, suppléant
- Hubert LECARPENTIER, Caux Seine Agglomération, titulaire
- Jean-François BERNARD, Communauté de Communes du Pays de Honfleur Beuzeville, titulaire

Délégués titulaires excusés :

- Cécile SINEAU-PATRY, Département de la Seine-Maritime, titulaire
- Alain BAZILLE, Département de la Seine-Maritime, titulaire
- Alexandre RASSAËRT, Département de l'Eure, titulaire
- Bernard LEROY, Communauté d'Agglomération Seine Eure, titulaire
- Frédéric DUCHÉ, Seine Normandie Agglomération, titulaire
- Bertrand PECOT, Communauté de Communes Roumois Seine, titulaire
- Philippe MARIE, Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle, titulaire

Pouvoirs:

- Cécile SINEAU-PATRY, Département de la Seine-Maritime, pouvoir à Julien DEMAZURE
- Alain BAZILLE, Département de la Seine-Maritime, pouvoir à Hugo LANGLOIS
- Alexandre RASSAËRT, Département de l'Eure, pouvoir à Julien DEMAZURE
- Cyriaque LETHUILLER, Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, pouvoir à Jean-Marie ROYER
- Bernard LEROY, Communauté d'Agglomération Seine Eure, pouvoir à Yann LE FUR
- Frédéric DUCHÉ, Seine Normandie Agglomération, pouvoir à Yann LE FUR
- Bertrand PÉCOT, Communauté de Communes Roumois Seine, pouvoir à Jean-Pierre BREUGNOT
- Philippe MARIE, Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle, pouvoir à Jean-François BERNARD

Secrétaire de séance : Hubert LECARPENTIER

Carte: Compétence principale - Art 5.1

	Total de la carte	Quorum	Délégués votant et pouvoir(s)	Abstention	Vote(s) contre	Vote(s) pour
Délégués	14	7	14	0	0	14
Voix	41	21	41	0	0	41

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations de la vallée de la Seine Normande

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200092492-20240318-2024-03-03-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/03/2024 Affichage : 21/03/2024





Hôtel du Département - Quai Jean Moulin

Exposé des motifs

Le comité syndical,

VU:

- le code général des collectivités territoriales,
- l'instruction comptable M57,
- le compte administratif de l'exercice 2023 adopté par la délibération n°2024.03.02 du 18 mars 2023, faisant état d'un excédent de fonctionnement de 1 345 468.58 €, d'un déficit d'investissement de 652 363.53 € et des restes à réaliser de 70 039.80 €.

CONSIDÉRANT :

- l'avis de la commission finances du 23 février 2024,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- d'affecter les résultats de l'exercice 2023 au budget primitif 2024 de la façon suivante :

Résultat de l'exercice 2023	Comptes d'affectation	Affectations au BP 2023
	R002 - Résultat de fonctionnement reporté	623 065,25 €
623 065,25€	D001 - Dépenses d'investissement	- 652 363,53 €
	1068 - (RI) Excédents de fonctionnement capitalisés	722 403,33 €

Délibération

Le comité syndical,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir délibéré,

PREND ACTE

Le président du Syndicat mixte de gestion de la Seine Normande

Gestion de la

SMGSN

Julien DEMAZURE